

COMMISSION PARITAIRE INTERPROFESSIONNELLE REGIONALE DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

pour parkeur

Conseil Régional d'Ile-de-France
Monsieur Jean-Paul HUCHON
Président
33 rue Barbet de Jouy
75700 PARIS

Paris, le 20 Juin 2008

Monsieur le Président,

Les partenaires sociaux réunis au sein de la COPIRE, souhaitent attirer votre attention sur l'appréhension qu'ils perçoivent quant à la nature de leurs relations avec le Conseil Régional d'Ile de France.

La COPIRE est une instance de concertation, d'échanges et de propositions au sein de laquelle travaillent les partenaires sociaux sur les problématiques d'emploi et de formation, et ce, conformément :

- Aux dispositions de l'accord national interprofessionnel du 10 février 1969,
- Au protocole d'application relatif aux COPIRE du 6 juillet 1984,
- A l'accord national interprofessionnel du 3 juillet 1991 et à ses avenants des 8 novembre 1991, 8 janvier 1992 et 5 juillet 1994,
- Au décret du 28 octobre 1994,
- A l'accord national interprofessionnel du 17 novembre 1994,
- Au décret du 11 juillet 1994 relatif aux attributions du COREF,
- A l'accord national interprofessionnel du 23 juin 1995.

Au fil du temps, des contacts fréquents se sont instaurés avec le Conseil Régional d'Ile de France, jusqu'au plus haut niveau : ainsi la COPIRE a-t-elle pu accueillir à plusieurs reprises le Vice Président BRUNEL.

Sollicitée régulièrement par le Conseil régional d'Ile de France, la COPIRE s'est toujours efforcée d'apporter sa contribution aux sujets sur lesquels elle était consultée, manifestant ainsi sa volonté d'œuvrer à un partenariat équitable, assis sur un respect et une confiance également partagés.

Dans ces conditions, ses membres s'étonnent aujourd'hui de devoir constater une forme croissante d'absence de réciprocité dans les relations entre le Conseil Régional et la COPIRE.

Ainsi les membres de la COPIRE déplorent particulièrement l'absence de réponse aux courriers qu'ils vont ont adressés ainsi qu'au Vice-Président du Conseil Régional en date des :

- 20 novembre 2006 concernant le Fonctionnement de la commission technique régionale de l'apprentissage du CCREFP,
- 12 décembre 2007 concernant l'harmonisation des relations entre les partenaires sociaux et le conseil régional

./...

Dans les deux cas, la COPIRE réaffirme son attachement à l'expression du paritarisme dans les choix et orientations développés en matière de maintien, de développement de l'emploi et de valorisation de la formation professionnelle sur le territoire francilien.

Voici quelques semaines, des contacts informels avec des représentants opérationnels du Conseil Régional d'Ile de France ont laissé espérer des réponses rapides, non parvenues à ce jour.

Plus récemment encore, les membres de la COPIRE lors de leur dernière réunion du 9 juin ont appris la tenue prochaine d'une Conférence des Financeurs de l'Apprentissage à l'initiative du Conseil Régional d'Ile de France.

Certes, la COPIRE n'est pas un acteur direct du financement de l'apprentissage.

Cependant, la nature même des sujets d'échange traités avec le Conseil Régional d'Ile de France l'avait confortée dans l'opinion qu'elle s'était forgée de sa légitimité à aborder les questions de formation professionnelle, en particulier l'apprentissage, voie efficace d'accès à l'emploi. Comme le démontre l'avis qui vous a été adressé le 18 janvier 2008 relatif au développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage en région Ile de France.

Sans préjuger de l'opportunité de la tenue d'une telle conférence en particulier au moment où s'annonce une nouvelle réforme de la formation professionnelle, les partenaires sociaux réunis au sein de la COPIRE s'étonnent que celle-ci n'ait pas été informée en tant que telle de la tenue de cette dernière.

Ils y voient à nouveau la confirmation de l'absence de prise en compte pérenne du rôle de la COPIRE par le Conseil Régional, parfois sollicitée en raison de l'utilité de pouvoir mettre en avant la concertation avec les partenaires sociaux, mais parfois aussi mise à l'écart ou traitée avec indifférence sur les sujets qui la concernent. Cette situation ne saurait fonder une relation durable.

La COPIRE regretterait fortement que cette dégradation de la forme des relations avec le Conseil régional persiste, et débouche sur une incompréhension de fond.

Elle souhaite pour sa part réaffirmer la nécessité de reconstruire des relations solides, légitimes et pérennes, bâties sur une confiance réciproque avec le Conseil Régional, dont le rôle majeur ne peut être remis en cause.

Elle serait particulièrement heureuse de pouvoir enregistrer très prochainement, comme premier signe de cette refondation, l'expression d'une volonté analogue du Conseil régional d'Ile de France.

Confiants dans la possibilité de partager ces objectifs, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour le Collège Employeurs



Jean-Pierre DOUILLET

Pour le Collège Salariés



Luc TASSERA